



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

21/03/2024

**AFFICHEE LE :**

21/03/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
DES DÉLIBÉRATIONS**

28/03/2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS ET DE LA RESTAURATION****DELIBERATION N° DELIB-2024-028**

RAPPORTEE PAR : Madame Axelle MORINEAU



Le règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs a été adopté par délibération n°107-2022 du 16 novembre 2022.

Il est nécessaire de mettre à jour certains articles de ce règlement, en particulier les dispositions relatives à l'accueil de proximité de loisirs des mercredis à l'école Langevin et celles relatives au local jeunes.

Ce nouveau règlement sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Par conséquent,

Vu la délibération n°107-2022 du 16 novembre 2022,

Vu le projet de règlement joint en annexe à la présente délibération,

Après consultation de la commission Education, Enfance et Jeunesse le 11 mars 2024,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ABROGER** la délibération n°2022/107 du 16 novembre 2022,
- **D'ADOPTER** le règlement intérieur des accueils périscolaires, de loisirs et de restauration annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**